

La légalisation de signature sert à authentifier la signature d'actes sous seing privé par une signature officielle (contresignt officiel).

**Procédure**

Vous devez présenter la **pièce à légaliser** accompagnée d'une **pièce d'identité** sur laquelle figure votre signature. **À défaut de pièce d'identité, vous devez être accompagné de deux personnes témoins** munies de leurs pièces d'identité et d'un justificatif de domicile.

L'authentification de votre signature se fait en votre présence. **Vous devrez signer au guichet devant l'agent (ne pas venir avec un document déjà signé)**. La démarche est gratuite.

À noter : si le document est en langue étrangère, il doit être accompagné d'une traduction en français.

**Plus  
d'infos**



**Administration Générale: Hôtel de Ville (accueil)**

Adresse : Hôtel de Ville

16, Boulevard du Maréchal Joffre  
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone Accueil : 04 67 07 73 00](#)

[Mail](#)

 Ville de  
**Palavas-les-Flots**

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)